

# RÉSISTANCE SOCIALE

## La République sera sociale ou ne sera pas. Jean Jaurès

### SOMMAIRE

**p. 1 et 2 : L'édito / p. 2 : International / p. 3 à 6 : Place au débat : rupture de la Sécu ou reconquête ? / p. 7 : Actu sociale : 5 octobre communiqué intersyndical / p. 8 : Coup de gueule : bravo l'artiste mais pas merci !**



Voici donc la dernière trouvaille de Macron : permettre de donner des pourboires par carte bancaire. Il est sûr que cela va régler le manque de personnel dans le secteur de la restauration ! Et les médias - dont

on hésite à les qualifier d'imbéciles ou de lèche-bottes (les 2 mon capitaine) - de reprendre ce formidable scoop à chaque édition de leur journal... Est-il utile de faire remarquer que cette (chiche, probablement très chiche quand elle ne sera pas nulle) augmentation pour les salariés concernés ne devra rien au patron, ne sera pas assujettie à cotisation (donc pas de salaire différé) ? Quant à son efficacité, il est permis de douter. Par contre cela est un nouveau coin mis dans le principe des cotisations sociales, histoire de bien nous mettre dans la tête que « la sécu » coûte trop cher ... aux patrons.

Autre sacré coup de griffe dans notre modèle social : le statut dérogatoire accordé à 50 écoles, permettant aux directeurs de choisir les enseignants en fonction d'un projet pédagogique « adapté aux élèves ». Le « coup de gueule » de Flora Michel vous en dira plus. Soulignons tout de suite que cette décision tourne le dos à l'école républicaine de diverses manières : en cassant le statut unique des enseignants (la fonction publique est bien sûr en ligne de mire), en cessant d'offrir et de s'organiser pour assurer à l'ensemble des petits écoliers puis des collégiens et des lycéens l'accès à un même enseignement. On voit déjà dans certaines de nos grandes villes que l'enseignement dans les collèges et lycées des quartiers favorisés et des quartiers populaires n'est pas de la même exigence. Qu'en sera-t-il avec l'application de ce statut particulier ? Un recrutement à la tête du client et non basé sur les diplômes et concours pour les profs, un programme tout autant à la tête du client pour les

élèves, c'est un grand pas vers l'école privée et le « chèque école » auquel certains rêvent.

Et pendant ce temps la crise sanitaire qui a servi de prétexte pour revenir sur les droits acquis des salariés, permet aux financiers de s'enrichir. C'est le cas de groupes pharmaceutiques tels Pfizer et Moderna qui ont profité de leur négociation avec l'Union Européenne pour augmenter - de 25% ! - le prix de leurs vaccins. L'ONG Oxfam rappelle que Pfizer, BioNTech et Moderna auraient facturé aux gouvernements jusqu'à 41 milliards de dollars de plus que le coût de production estimé des vaccins. Résistance sociale fait partie du collectif qui demande la levée des brevets et vous appelle à le rejoindre.



La rentrée est aussi l'occasion de constater que, si les salaires stagnent, si l'emploi précaire se multiplie, les bonnes habitudes de Macron de satisfaire les exigences patronales n'ont pas cessé.

Le MEDEF n'a pas baissé les bras pour remettre en cause le salaire socialisé, celui qui paie, par exemple, la sécu, l'assurance chômage et les retraites. Il a eu cette délicate formule : « il y a une marge de manœuvre sur les charges ». Formule très dangereuse car Macron va dans son sens (cf. l'histoire des pourboires) et les salariés ne se rendent pas toujours compte que ce sont eux que l'on vole ! Le MEDEF a plusieurs obsessions : baisser grandement (de 20 à 40%) l'assurance chômage et supprimer tous les emplois à statut, bref généraliser le travail au rabais et à statut précaire ; il a un allié très compréhensif à l'Elysée.

Et puis la « réforme » des retraites. Il ne faudrait pas croire que celle-ci est abandonnée ; il n'est même pas sûr que la proximité de l'élection présidentielle la recule. Macron continue sur ses fausses analyses, reprises par les journalistes :

« Parce que nous vivons plus longtemps, il nous faudra travailler plus longtemps et partir à la retraite plus tard » serine-t-il comme si c'était le bon sens. Fait-il semblant d'ignorer que les Français ne sont pas égaux devant l'espérance de vie et que les plus aisés vivent en moyenne 12 ans de plus que les plus pauvres ? Et si l'espérance de vie s'est élevée, ce n'est pas par l'opération du Saint Esprit mais parce que le temps au travail a diminué. Enfin, compte tenu du nombre de chômeurs et des difficultés à retrouver un emploi avec l'âge, nombreux sont les salariés qui à l'âge

de quitter le travail ne cotisent plus et n'ont ainsi qu'une faible retraite. Je n'évoquerai pas, en plus, la question des femmes qui se sont arrêtées pour élever les enfants !

Nous sommes en train d'entrer dans une période pré-électorale. Résistance sociale engage chacun à regarder les réponses que chaque aspirant candidat donne à ces questions.

**Marinette BACHE**

## INTERNATIONAL



**ETATS-UNIS** Au Texas une nouvelle loi interdit l'avortement -même en cas d'inceste ou de viol- dès que les battements de cœur de l'embryon sont détectables soit à environ 6 semaines de grossesse.

D'autres états avaient adapté cette même loi, mais, jusqu'alors, la Cour suprême les avait invalidées au motif que la jurisprudence permet l'avortement tant que le fœtus n'est pas viable, c'est-à-dire environ 22 semaines. La loi texane est formulée différemment des précédentes. Il ne s'agit plus pour les autorités de l'État de faire respecter la mesure mais d'encourager les citoyens à porter plainte contre les organisations et les personnes qui aident les femmes à avorter. Avec à l'appui une prime à la délation de 10000 dollars ! Cette fois la Cour suprême, par 5 voix sur 9 (dont celles de 3 juges nommés par D. Trump), a refusé de bloquer cette loi qui porte un coup extrêmement sévère au droit à l'avortement. D'autres états travaillent à récrire leur loi en imitant le Texas, ainsi que l'a fait savoir le président du sénat de Floride.



**MEXIQUE** Les juges de la Cour suprême mexicaine avaient à se prononcer sur la légalité d'une loi de l'Etat de Coahuila, qui punit les femmes se faisant avorter de peines allant jusqu'à 3 ans de prison. Ils ont jugé inconstitutionnelle, lors d'un vote à l'unanimité, la criminalisation de l'avortement : « Un pas de plus dans la lutte historique pour l'égalité » a réagi Arturo Zaldivar, le président de la Cour.



**VENEZUELA** La Justice travaille à résorber sa dette face aux nombreux féminicides et violences contre les femmes (depuis 2017, 2101 condamnations et emprisonnements pour ces crimes) : le titulaire du Ministère Public Tarek William Saab inaugure à Caracas le siège du Service d'Assistance aux Victimes de violences de genre. Une équipe multidisciplinaire composée de procureur(e)s adjoint(e)s, de psychologues, de juristes et d'assistant(e)s administratif(ve)s accueillera les plaignantes du lundi au dimanche. <http://www.mp.gob.ve/web/guest/noticias...>



**SAINT MARIN** A l'inverse du Texas c'est vers la reconnaissance de l'avortement que se dirige Saint-Marin après un référendum positif avec plus de 70 % de « oui ».



**MAROC** Le parti islamiste à la tête du gouvernement au Maroc depuis une décennie a subi une véritable déroute au profit de partis libéraux considérés comme proches du palais royal lors des élections législatives : Le Parti de la justice et du développement s'effondre, passant de 125 sièges dans l'assemblée sortante à 12. Il arrive loin derrière ses principaux rivaux, le Rassemblement national des indépendants (RNI), le Parti Authenticité et Modernité (PAM), tous deux de tendance libérale, et le Parti de l'Istiqlal (centre-droit), avec respectivement 97, 82 et 78 (sur 395 députés)

# PLACE AU DEBAT



**MACRON - CASTEX - VERAN SONT POUR LA « RUPTURE »  
DE LA SECU.**

**NOUS SOMMES POUR SA RECONQUETE**

*Par Jean-Claude CHAILLEY*

La casse de la Sécurité sociale est annoncée officiellement

Surfant sur le Covid Jean Castex veut une réforme **structurelle** imposant un « **retour à un équilibre durable des comptes sociaux** »

- ➔ Ce n'est pas possible par les seules coupes budgétaires... - cf HCFiPS- (1)
- ➔ En conséquence **Olivier Veran exige la »rupture « de la Sécurité sociale.**

(1) Haut Conseil du Financement de la protection sociale

## La « stratégie du choc » (Naomi Klein) contre la Sécu

Macron – Castex – V éran pensent que le Covid leur donne une fenêtre de tir pour achever la Sécu. Dans la foulée du PLFSS 2022 ils espèrent profiter du 2<sup>ème</sup> tour des présidentielles : en votant contre Le Pen on voterait la destruction de la Sécu, leurs réformes des retraites, de la santé,... la baisse de l'ensemble des prestations au profit du privé, des complémentaires, des fonds de pension.

**Leur réforme avance souterrainement depuis plus d'1 an, mais n'est pas totalement calée. C'est maintenant qu'il faut créer le rapport de force pour les obliger à abandonner !**

## I D'OU VIENNENT LES DEFICITS, LES DETTES ?

### 1 L'instrumentalisation du Covid

Le Covid a entraîné des déficits historiques de la Sécurité sociale, déficits d'autant plus importants que ça a été fait exprès. Par exemple l'Etat a payé les salaires des entreprises, mais n'a pas compensé la suppression des cotisations sociales à la Sécu. Il n'y a pas de recettes non plus en face du Ségur de la santé, des dépenses exceptionnelles,... **Donc les déficits s'accroissent : 30 milliards en 2020, 31 milliards en 2021, la dette s'envole.** Les entreprises ont été massivement aidées.

**Pour rembourser, la Sécurité sociale devrait subir une réforme « systémique ».**

**2 Avant même le Covid la rupture du financement de la Sécurité sociale (et de l'Unedic) était déjà largement avancée :**

**Structure des recettes du régime général et du FSV (en Md€ et en % du total arrondis)**

	1980	2021
<b>Cotisations employeurs</b>	<b>39 (72 %)</b>	<b>149 (39%)</b>
<b>Cotisations salariés</b>	<b>13 (24%)</b>	<b>36 (9%)</b>
<b>Autres cotisations et PEC Etat</b>		
<b>CSG</b>	<b>0</b>	<b>104 (27%)</b>
<b>TVA</b>	<b>0</b>	<b>39 (10%)</b>
<b>Taxes tabac et boissons</b>		<b>15 (4%)</b>
<b>Autres impôts et taxes</b>		<b>33 (9%)</b>
<b>Transferts nets</b>		
<b>Autres produits nets</b>	<b>2 (4%)</b>	<b>8 (2%)</b>

(1) Source HCFiPS (Haut Conseil au Financement de la Protection Sociale)

- 1) **Par rapport aux 72,2 % de 1980 les employeurs économisent environ 130 milliards par an.**
- 2) **La baisse des cotisations des salariés est également une attaque contre la Sécu, mais les salariés n'en profitent pas** : ils compensent l'ensemble des baisses de cotisations par la CSG, la TVA, les taxes, les tarifs des complémentaires, les déserts médicaux, les réformes des retraites,...
- 3) Sous couvert d'augmentation des salaires **nets** (augmentation en trompe l'œil qui servirait de prétexte aux entreprises pour geler les salaires plusieurs années) les candidats LR, le FN, Montebourg, ...veulent la financer...par encore plus de baisses de cotisations.
- 4) **Remarque : la fiscalisation de la Sécu, notamment depuis l'instauration de la CSG en 1991, entraîne son étatisation** : les ordonnances Juppé de 1996 donnent à l'Etat, au Parlement, la maîtrise du budget dans les PLFSS (Projets de Loi de Financement de la Sécurité sociale).  
**Avec la création de la 5<sup>ème</sup> branche autonomie, fiscalisée, la gouvernance est même transférée à un organisme extérieur, la CNSA** (Caisse Nationale pour la Solidarité et l'Autonomie) créée par Jean-Pierre Raffarin.
  - **Il y a incompatibilité avec l'exigence de démocratie sociale au cœur de la Sécurité sociale**

## II LE COMLOT CONTRE LA SECU.

1. **7 août 2020 : Emmanuel Macron promulgue la loi demandant le remboursement jusqu'au dernier centime de la dette Covid et non Covid d'ici 2033.**

2. **7 décembre 2020 : La lettre de mission de Castex au HCFiPS :**

«...Les finances sociales, qui avant la crise, tendaient vers l'équilibre, sortent durablement et **structurellement** (1) affectées par les conséquences économiques, sanitaires et sociales de la crise ».

«...Etudier les conditions **d'un retour à un équilibre durable des comptes sociaux**, considérant les recettes, les dépenses,, et **la dette sociale**... les solutions proposées **ne devant pas dégrader les comptes des autres sphères publiques** (2) , et de **mesurer les impacts économiques et sociaux** de ces solutions en sollicitant les travaux d'économistes, des administrations concernées ou des autres Hauts Conseils. Ce travail gagnera à être complété d'éléments de comparaison internationale» (3)

«...Je souhaite que vous poursuiviez en outre la réflexion sur **les règles de pilotage des comptes sociaux** et le rôle des différents acteurs dans ce pilotage des comptes sociaux,...(4) ». « Vous identifierez les conditions indispensables pour **assurer la compréhension, par l'opinion publique**, ... afin de garantir **l'adhésion du plus grand nombre** (5). »

« En lien... travailler sur les conditions **d'acceptation du prélèvement social** (6), élément central pour assurer la pérennité du système, alors que la création de la 5<sup>ème</sup> branche accroît les enjeux de soutenabilité, ...

- a) Pourquoi Castex parle de déficit **structurel** puisqu'il n'y en avait pas avant le Covid et que la crise Covid n'a pas vocation à durer éternellement ? Parce que le Covid est un **prétexte**.
  - **La Sécurité sociale, l'hôpital public, les EHPAD, les retraités, ... n'ont pas à payer la crise Covid qui n'a rien de « structurel ».**
- b) **L'étatisation – destruction** de la Sécu se poursuit. **Le budget de la Sécu s'intègre de plus en plus au budget de l'Etat, tend à ne devenir qu'une ligne budgétaire comme les autres.** En outre, il s'intègre dans les critères européens de « Maastricht », rénovés ou non. Pour équilibrer les budgets, Castex impose de ne jouer que sur la **baisse des dépenses, et pas sur l'augmentation des recettes**, notamment par la suppression des exonérations de cotisations des entreprises. **Il ouvre ainsi l'espace aux complémentaires et fonds de pension.**
- c) **On connaît d'avance** les conclusions des « travaux des économistes », des « comparaisons internationales », soigneusement sélectionnés, voire manipulés.
- d) Danger maximum d'une **« gouvernance » verticale** avec l'objectif d'impliquer les syndicats, des ONG, dans **l'exécution de décisions au lieu de leur laisser la liberté de les combattre.**
- e) On ne peut dire plus clairement qu'il faut **manipuler « l'opinion publique »**

f) **« Acceptation du prélèvement social »** : il s'agit d'augmenter les impôts, la CSG – notamment des retraités, la TVA, les taxes. Pour les rendre « acceptables » ils les masquent derrière un affichage sanitaire ou écologique, ou en suscitant la guerre des générations.

### 3. 23 mars 2021 Le « point d'étape » du HCFiPS à Jean Castex :

HCFiPS : « **Quelles que soient les réformes, souhaitables, menées, il ne sera pas possible de rééquilibrer l'assurance maladie rapidement par la seule maîtrise des dépenses, même avec des hypothèses favorables** ».

Le HCFiPS dénonce également l'utilisation de la dette pour augmenter sans cesse les déficits, et donc la dette.

HCFiPS : « en affectant des sommes importantes à la Cades pour l'amortissement de la dette sociale passée ou à venir, **les régimes de sécurité sociale se privent donc de recettes** qui retardent leur retour à l'équilibre, **générant ainsi une nouvelle dette sociale**, avec potentiellement une nouvelle extension de la durée de vie de la Cades et donc de la CRDS.

« Il apparaît au HCFiPS nécessaire, **pour éviter l'aggravation permanente de la dette, de prioriser, pour les années à venir, le retour à l'équilibre des comptes courants plutôt que le remboursement rapide de la dette** ». Le HCFiPS dénonce « **la différence de gestion** » entre la **dette d'Etat qui ne sera jamais remboursée et la dette de la Sécu qui n'apparaît pas justifiée**».

- Avec les conditions créées il leur faut aller vers une réforme systémique.

#### La crise Covid, la dette, est délibérément utilisée contre la Sécurité sociale

L'argent coule à flots pour les entreprises, pour les actionnaires. Il en résulte une augmentation de la dette de l'Etat et de la Sécurité sociale. La dette d'Etat ne sera jamais remboursée, on la fera « rouler » (tout en l'utilisant comme prétexte contre les services publics).

A l'inverse la dette sociale, créée volontairement, doit être remboursés jusqu'au dernier centime.

**C'est une pure provocation contre la Sécu.**

### 4. 27 mai 2021 « Rapport du HCAAM (Haut Conseil à l'Avenir de l'Assurance Maladie) sur la régulation du système de santé »

#### Le « pilotage » pluriannuel : ... à rendre impératif

a) HCFiPS : le « **pilotage par les soldes qui n'exclut pas un pilotage par des objectifs de dépenses** »

- **On creuse « le trou », on a un « solde » négatif.** Pour ramener le solde à 0 on peut augmenter les recettes...mais aussi baisser les dépenses, ce que demandent le MEDEF, le gouvernement, l'UE, ...

Il s'agit de « piloter » les coupes budgétaires, d'imposer réforme sur réforme pendant de très longues années. Retraites, santé, politique familiale, accidents du travail, chômage, tout doit passer à la moulinette, vers le « modèle » des US : le tout privé, sauf les aides pour les « pauvres »

**C'est l'inverse du pilotage à partir de la satisfaction des besoins que nous préconisons**

b) HCAAM : « **La programmation des ressources financières s'est progressivement structurée, mais la pluri-annualité reste insuffisante** »

Avril 2021, programme de stabilité 2021 – 2027 ; Macron engage la France à ce que les administrations de sécurité sociale fassent un profit d'environ 17 milliards dès 2025

% PIB	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Admin SS	0,6	- 2,1	-1,4	-0,1	0,3	0,5	0,7	0,7	0,7

**Le HCAAM déplore (largement à tort) qu'il s'agit d'une programmation « incantatoire ».** Il veut des mesures contraignantes pour « **relier objectifs de santé, transformation / restructuration du**



**système de soins et moyens humains, matériels et financiers pour atteindre ces objectifs »** (y compris le tri des patients recevant des thérapies innovantes, mais coûteuses dans le contexte actuel de monopole des labos par les brevets).

**L'un des moyens c'est la réforme de l'ONDAM avec 2 axes**

- a) **Prendre des mesures budgétaires et faire les réformes nécessaires pour atteindre impérativement l'objectif budgétaire pluriannuel.** Les réformes sont faites non pour améliorer les prises en charge mais pour atteindre les objectifs financiers.
- b) **Tromper les assurés sociaux :** actuellement on calcule les économies par rapport à la tendance naturelle des dépenses. Exemple 4 Md de coupes budgétaires l'année X. Cette information doit disparaître. La population ne doit pas le savoir.
  - **Par ailleurs la honteuse réforme de l'Unedic est maintenue, une nième réforme des retraites est annoncée, soit partiellement (régimes spéciaux) avant la Présidentielle, soit dans la foulée des législatives: travailler plus longtemps pour une pension moindre, voire avec des fonds de pension rendus obligatoires,...**
  -

Le TSCG - Pacte de stabilité européen - suspendu pendant la crise va être réactivé dans des conditions aggravées : près de 120 % de dette / PIB, déficits,...

Emmanuel Macron a déjà engagé la France dans le cadre du semestre européen.

5. Les Echos 28 juillet : « **Complémentaires santé : Olivier Véran met à l'étude le scénario d'une « grande Sécu ».** Il demande « des scénarios de « rupture » entre « assurance maladie de base et complémentaires ».

Parmi les « pistes » du HCAAM ou de la Cour des comptes :

1 **Le bouclier sanitaire, cher à M Hirsch, un monument de jésuitisme :**

- a) **Prétextes :** il faut plafonner les restes à charge, car il y a parfois des restes à charge insupportables par les patients ; les complémentaires ont des couts fixes presque égaux à ceux de la Sécu et qui s'y ajoutent
  - **Exact, c'est pourquoi nous demandons la suppression des franchises, dépassements d'honoraires, restes à charge, le « 100 %Sécu ».**  
Mais la proposition entre autres de la Cour des Comptes est bien différente :
- b) **Le bouclier sanitaire. Il s'agit notamment de supprimer le 100 % des ALD, d'augmenter les restes à charge :**

Pour la Cour des comptes le **reste à charge des ménages est « en nette réduction et le plus faible en moyenne des pays de l'OCDE».**

- Avec le bouclier sanitaire, le 100 % des ALD disparaît, on peut augmenter le reste à charge moyen à chaque fois qu'il faut combler un nouveau « trou ».

2 **Cour des comptes : « Désimbriquer les interventions respectives de l'assurance maladie obligatoire et de l'assurance complémentaire » :** des remboursements seraient sortis de l'assurance maladie pour être transférés à **100 % aux assurances.** Ce ne seraient plus des assurances complémentaires mais un partage, voire une concurrence avec la Sécu, ce qu'exigent les **compagnies d'assurance** qui avaient même saisi la Cour de justice de l'Union européenne. **Elles remontent au créneau pour avoir les prestations rentables.**

**3 HCAAM : « la territorialisation de la politique de santé »** est amorcée vers :

« Une gouvernance **régionale** de la politique de santé **allant jusqu'à des tarifs et des taux de prélèvements différenciés** », ce qui pulvériserait la Sécu et les droits de la population.

**Il faut créer le rapport de force unitaire :**

**Sur le PLFSS 2022, non encore public, mais tous les signaux sont au rouge.**

**Contre leurs réformes mortifères, santé, retraites, famille, Unedic,...**

**Pour la reconquête de la Sécurité sociale « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins », le maintien de son unité et de son unicité, pour de nouvelles conquêtes, une réelle prise en charge de la perte d'autonomie dans la branche maladie de la Sécurité sociale, le remboursement à 100 % de la prévention et des soins par la Sécurité sociale.**

# ACTUALITE SOCIALE

## COMMUNIQUE INTERSYNDICAL

### **LE 5 OCTOBRE, MOBILISEZ-VOUS POUR NOS SALAIRES, NOS EMPLOIS ET NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'ETUDES !**

Les organisations syndicales CGT- FO – FSU – Solidaires – FIDL – MNL – UNEF – UNL réunies le 30 août appellent à la mobilisation de l'ensemble des travailleur·ses du secteur privé et public, et la jeunesse, le mardi 5 octobre 2021.

Elles rappellent qu'elles ont mis en garde le gouvernement, au début de l'été, face à ses projets de régression sociale. Elles ont, à cette occasion, formulé des solutions économiques et sociales pour sortir de la crise sanitaire.

Elles s'opposent à ce que la situation sanitaire soit utilisée par le gouvernement et le patronat pour accélérer la remise en cause des droits et des acquis des salarié·es et des jeunes. L'élargissement et l'accélération indispensables de la vaccination demandent de renforcer l'accès à la santé, les moyens de l'hôpital public et de la médecine du travail. Cela nécessite de convaincre et de rassurer, et non de sanctionner les salarié·es.

En cette rentrée, l'emploi est une des préoccupations essentielles des jeunes et du monde du travail. La précarité est en forte hausse, et malgré une opposition unanime, la mise en oeuvre de la réforme de l'assurance chômage reste d'actualité. Le retour de la réforme des retraites que nous avons combattue et empêchée revient à l'ordre du jour. Gouvernement et patronat veulent imposer de nouveaux reculs sur les retraites. Le chômage partiel a provoqué la plupart du temps des baisses de rémunération importantes.

Trop de salarié·es, notamment les travailleurs·ses particulièrement exposé·es et dits de « 2ème ligne », maintenu·es à de bas salaires ne voient aujourd'hui aucune perspective d'amélioration.

Les agent·e·s de la fonction publique attendent toujours et depuis des années des mesures salariales à la hauteur de la perte de leur pouvoir d'achat. Les jeunes ont vu l'investissement dans les aides directes baisser ces dernières années.

Le dernier recul en date étant la suppression du repas à 1 euro pour toutes et tous, dont nos organisations réclament le rétablissement.

C'est pourquoi elles exigent :

- L'augmentation des salaires,
- l'abandon définitif des contre-réformes des retraites et de l'assurance chômage,
- un vrai travail avec un vrai salaire pour toutes et tous et l'égalité professionnelle femmes/hommes
- la conditionnalité des aides publiques selon des normes sociales et environnementales permettant de préserver et de créer des emplois ;
- l'arrêt des licenciements et la fin des dérogations au Code du travail et garanties collectives.
- un coup d'arrêt à la précarisation de l'emploi et à la précarité des jeunes en formation et une réforme ambitieuse des bourses ;
- la fin des fermetures de services, des suppressions d'emplois, du démantèlement et des privatisations dans les services publics et la fonction publique et le renforcement de leurs moyens ;
- Le rétablissement de tous les droits et libertés pour la jeunesse comme pour le monde du travail.

**Les organisations CGT- FO – FSU – Solidaires – FIDL – MNL – UNEF – UNL affirment l'urgence d'augmenter le SMIC et les grilles de classifications, le point d'indice de la Fonction Publique, les pensions, les minima sociaux et les bourses d'études.**

**Elles appellent les femmes et les hommes de toutes les professions, les jeunes, les retraité·es à se mobiliser, le 5 octobre, par la grève et les manifestations, pour obtenir de meilleurs salaires, pour leurs emplois et leurs droits et une meilleure protection sociale. D'ores et déjà, elles décident de se revoir à l'issue de cette mobilisation.**

## COUP DE GUEULE

### **Bravo l'artiste mais pas merci !**

Par Flora MICHEL

Il pleuvait (pleurait ?) sur Marseille lorsque le Président Macron, en précampagne électorale, y a annoncé les mesures qu'il entend prendre pour remédier à la déréliction des écoles dans certains quartiers : le financement de travaux de rénovation par l'Etat, sans en préciser l'enveloppe (quand c'est flou, il y a un loup) ; et une expérimentation gérée par les collectivités territoriales, dans 50 écoles « laboratoires de liberté et de moyens », de la liberté pour les directeurs d'école de choisir directement dès la rentrée 2022 « leurs » enseignants et de leur associer des acteurs extrascolaires. Le Président voit dans ce projet la préfiguration d'une « école du futur ».

Est-ce ce que demandaient les directeurs d'école, *primi inter pares* sans autorité hiérarchique qui bénéficient d'une décharge le plus souvent partielle pour des tâches annexes à leur cœur de métier : car ils restent des enseignants, en aucun cas des principaux au petit pied.

Non. Ce qu'ils demandent, c'est des moyens et des locaux réhabilités sans contrepartie ; c'est une aide administrative, c'est-à-dire un personnel administratif qui puisse les assister dans les tâches de secrétariat et de relations publiques et les aide à répondre aux sollicitations de plus en plus nombreuses de l'administration de l'Education Nationale (enquêtes statistiques, organisation des évaluations et communication de leurs résultats...).

Leur rayon, c'est la pédagogie et ils n'ont pas envie d'y ajouter la responsabilité du recrutement, sans copinage ni clientélisme ! d'une équipe soumise à leur autorité. Cela, c'est le rayon de l'inspecteur d'académie qui gère le « mouvement » et qui bientôt leur demandera de

fournir les fiches de « postes à profil », à moins que ce ne soit la commission territoriale créée *ad hoc* ?

Plutôt que leur donner ce qu'ils demandent, on leur octroie ce qu'ils n'ont pas revendiqué mais qui va dans le sens d'une atomisation et d'une dérégulation du service public. « L'innovation » prônée par le Président ne repose plus sur l'élaboration collective d'un projet pour la réussite scolaire, mais sur le projet, demandé par son ministre pour la mi-octobre, d'un seul manager qui constitue son équipe. On ne peut être plus éloigné de la culture du milieu enseignant. L'idée n'est d'ailleurs pas nouvelle : elle figurait dans le projet 2013 d'une « droite forte » et en 2016 dans L'école de demain d'un certain Jean-Michel Blanquer.

Remarquez, c'est en cohérence avec le « recentrage » (c'est-à-dire la restriction) du champ de compétences des commissions administratives paritaires dans la Fonction Publique, qui assuraient à large échelle dialogue et concertation entre administration et syndicats des personnels et qui n'auront plus à être consultées sur les questions de mobilité, d'avancement et de promotion interne (loi du 6 août 2019 et décrets du 20 novembre et du 9 décembre 2020) : un sacré coup de canif dans le statut de la Fonction Publique de 1983 passé presque inaperçu des médias. A défaut d'innover, on casse le contrôle paritaire sur le « mouvement ».

Ce n'est pas la première fois que le projet affiché des « réformes » dissimule un projet caché, qui avance par petites touches. Innovation, tu parles. Bravo, l'artiste, mais pas merci.

## VOUS AUSSI, ADHÉREZ À RÉSISTANCE SOCIALE !

Le bulletin Résistance Sociale est une publication de Résistance Sociale, association loi 1901 :

Siège social :

121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS

Tel : 06 33 82 05 15

Site Internet : [www.resistancesociale.fr](http://www.resistancesociale.fr)

Courriel :

[webmaster@resistancesociale.fr](mailto:webmaster@resistancesociale.fr)

Présidente de RESO et directrice de la publication :

**Marinette BACHE**

NOM ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

TEL : ..... Portable : .....

E-mail : .....

J'adhère à RÉSO et je verse 10 euros

Je m'abonne au bulletin « Résistance Sociale » et je verse 5 euros

À retourner à : RÉSO 121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS

(chèque à l'ordre de Résistance Sociale)